

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2018

AGRICULTURE DURABLE POUR L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1018)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE36

présenté par
M. Sempastous, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« celle-ci devrait tenir compte davantage »

les mots :

« cette attribution devrait davantage tenir compte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.